

Pourquoi consulter ?



- Obtenir une contraception
- Parler de ses règles
- Parler de sa sexualité (désir, plaisir, douleur)
- Parler du dépistage des infections sexuellement transmissibles
- En cas de pertes vaginales inhabituelles
- En cas de démangeaisons vulvaires ou vaginales
- Faire un frottis (dépistage du cancer du col de l'utérus) à partir de 25 ans
- Parler de sa poitrine, de sa vulve, de son corps
- Anticiper une grossesse, ou prendre en charge une grossesse non désirée



ou pour tous les points que vous souhaitez aborder !

BROCHURE
RÉALISÉE PAR

www.pourunemeuf.org

Pour une M.E.U.F. (Pour une Médecine Engagée, Unie et Féministe) est une association féministe de soignantes en lutte contre le sexisme et toutes les autres discriminations dans le domaine de la santé et du soin.

Ressources gratuites en ligne :

- brochure sur le déroulement de la consultation gynécologique
- livret sur les contraceptifs
- illustration de l'auto-prélèvement vaginal



© Pour une M.E.U.F. 2024, 2ème version

© Visuels par KaAs et Augusta Sarlin

Qui et Quand consulter en gynécologie ?



POUR UNE
meuf
Pour une Médecine
Engagée Unie et Féministe



Consulter un·e gynécologue dès son premier rapport sexuel, n'a rien d'obligatoire !

Il n'est pas nécessaire de consulter de façon systématique, en dehors de tout symptôme, parce que vous avez des rapports sexuels, ou pour un suivi annuel.

Vous pouvez cependant consulter pour toute demande ou tout symptôme concernant la sphère gynécologique.

Aucun geste ni aucun examen ne peut vous être imposé.

Un examen gynécologique n'est jamais une étape obligatoire avant la prescription d'une contraception.

Certain·es soignant·es abusent de leur pouvoir et peuvent menacer de ne pas vous délivrer la contraception si vous refusez l'examen.

D'une part, c'est un chantage inacceptable et d'autre part, cela n'a pas de justification scientifique pour prescrire une contraception hormonale (pilule, anneau vaginal, patch, implant).

Qui consulter ?

Vous avez le choix entre

- **gynécologue**
- **sage-femme**
- **médecin généraliste**

En effet, la plupart des sages femmes et des médecins généralistes peuvent prescrire la pilule, parfois poser des DIU (stérilets) et des implants contraceptifs, faire des frottis et des examens gynécologiques en cas de symptômes. Ces professionnels sont souvent d'accès plus facile et la consultation moins chère.

- Les soignant·es sont tenu·es au **secret médical** et n'ont pas le droit de répéter le contenu de votre consultation, même à vos parents.
- Si vous avez **moins de 26 ans**, les consultations, bilans et contraceptifs peuvent être anonymes et gratuits.
- A tout âge, vous pouvez consulter gratuitement dans les centres de santé sexuelle.